

**ASSEMBLÉE NATIONALE**5 janvier 2026

---

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Tombé

N° CF483

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Baumel, Mme Mercier, M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Oberti, Mme Pantel,  
Mme Pirès Beaune, M. Bouloux et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE 5**

I. – Supprimer l’alinéa 11.

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 13.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe socialistes et apparentés vise à s’opposer à la proposition du Gouvernement de supprimer la réduction d’impôt relatives aux indemnités perçues en cas d’affection longue durée (ALD) ainsi que la réduction d’impôts pour frais de scolarité des enfants à charge dans l’enseignement secondaire et supérieur.